

2627 B(1)

Godefroid KURTH

*Directeur de l'Institut historique belge
de Rome*

Histoire des

Croix Miraculeuses

d' Assche



ASSCHE

Imprimerie FRANS VAN ACHTER

1912

Histoire
des
Croix Miraculeuses
d'Assche

IMPRIMATUR

Mechliniae, 12 Aprilis 1912.

J. THYS, can., lib. cens.

2627B.
de la BIBLIOTHEQUE
G. KURTH

Godefroid KURTH

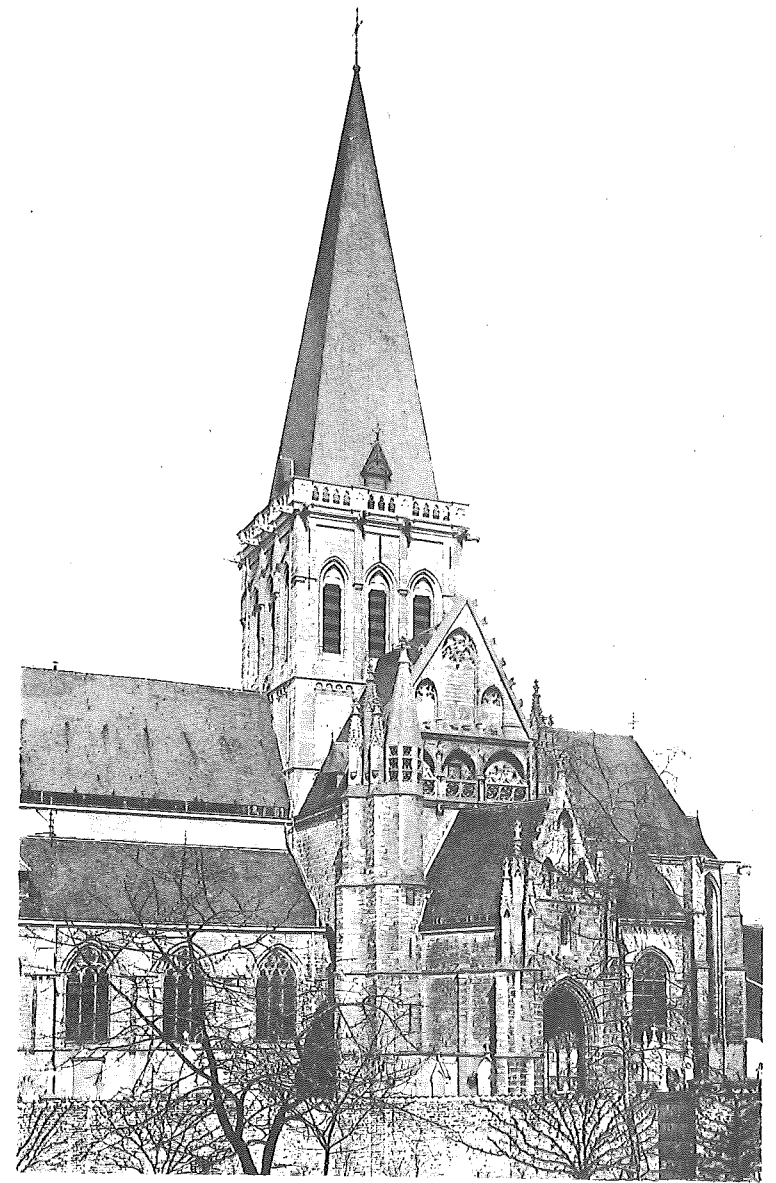
*Directeur de l'Institut historique belge
de Rome*

Histoire des
Croix Miraculeuses
d'Assche



ASSCHE
Imprimerie FRANS VAN ACHTER





Pl. I

L'Eglise paroissiale d'Assche

PRÉFACE

La composition de cet opusculé a présenté des difficultés imprévues. Il s'est trouvé que les principaux documents pour l'écrire sont aujourd'hui perdus. La bulle du pape Benoît XII (10 Novembre 1337), qui ouvrirait avec tant d'autorité notre récit historique, a disparu depuis longtemps, et le malheur a voulu que, contrairement à l'usage généralement suivi, elle n'ait pas été transcrite dans les Registres de ce souverain pontife conservés aux Archives du Vatican. Si le récit de Jean Gielemans, qui est de la fin du XV^e siècle, nous a été rendu par les soins des Bollandistes en 1895, par contre, l'histoire des

croix miraculeuses par le curé d'Assche, Jean Calenus, semble introuvable : en 1862, Mertens écrivait qu'il n'en connaissait qu'un seul exemplaire, mais il omettait d'en indiquer le dépôt et malgré mes recherches je n'ai pu le retrouver. *L'Oorspronckelyck Verhael*, qui est de 1726, nous a, il est vrai, conservé la substance du livre de Calenus, mais il n'en existe plus, à ma connaissance, que trois exemplaires, dont deux au presbytère d'Assche et un autre à la bibliothèque des Bollandistes. Le troisième historien des croix d'Assche, A. Mertens, a fait des recherches étendues et a utilisé plus d'un document disparu depuis, par exemple les comptes de l'église d'Assche et les *Visitationes ecclesiae* ; il a donc pu verser dans son ouvrage bon nombre de renseignements précieux dont j'ai fait mon profit. Malheureusement, cet ouvrage est tout à fait privé de méthode ; les références y sont souvent défectueuses, les faits y sont jetés pêle-mêle dans un désordre incroyable ; c'est moins un récit fidèle qu'un plaidoyer aussi fatigant qu'inutile en faveur de l'authenticité des croix.

Pour mon compte, je n'ai eu à ma disposition aucun document qui n'ait été connu de l'un ou de l'autre de mes prédécesseurs, et je viens de dire qu'ils en ont utilisé qui m'ont manqué. J'ai suppléé, comme j'ai pu, par l'emploi d'une méthode scientifique, au défaut de sources, mais, dans de telles conditions, le travail n'avait guère de charme. Si toutefois je ne m'y suis pas dérobé, c'est par dévotion à la Sainte Croix et par sympathie pour la paroisse d'Assche, qui me donne l'hospitalité.

G. K.

Assche, le 18 Novembre 1911.

HISTOIRE DES CROIX

MIRACULEUSES D'ASSCHE

Depuis un temps immémorial, on vénère dans l'église paroissiale d'Assche deux croix de bois miraculeuses. Elle sont conservées l'une et l'autre sur l'autel qui occupe le chœur du bas côté méridional, appelé pour cette raison la chapelle de la Sainte Croix. L'une, qui a 2 mètres 13 centimètres de hauteur, surgit au dessus du tabernacle ; elle porte une gloire à l'intersection des bras, et montre vers le tiers inférieur du montant une ouverture où se voit une hostie rayonnante. L'autre, plus petite, qui mesure 84 centimètres de hauteur sur 61 de largeur, est un crucifix couvert par un voile de

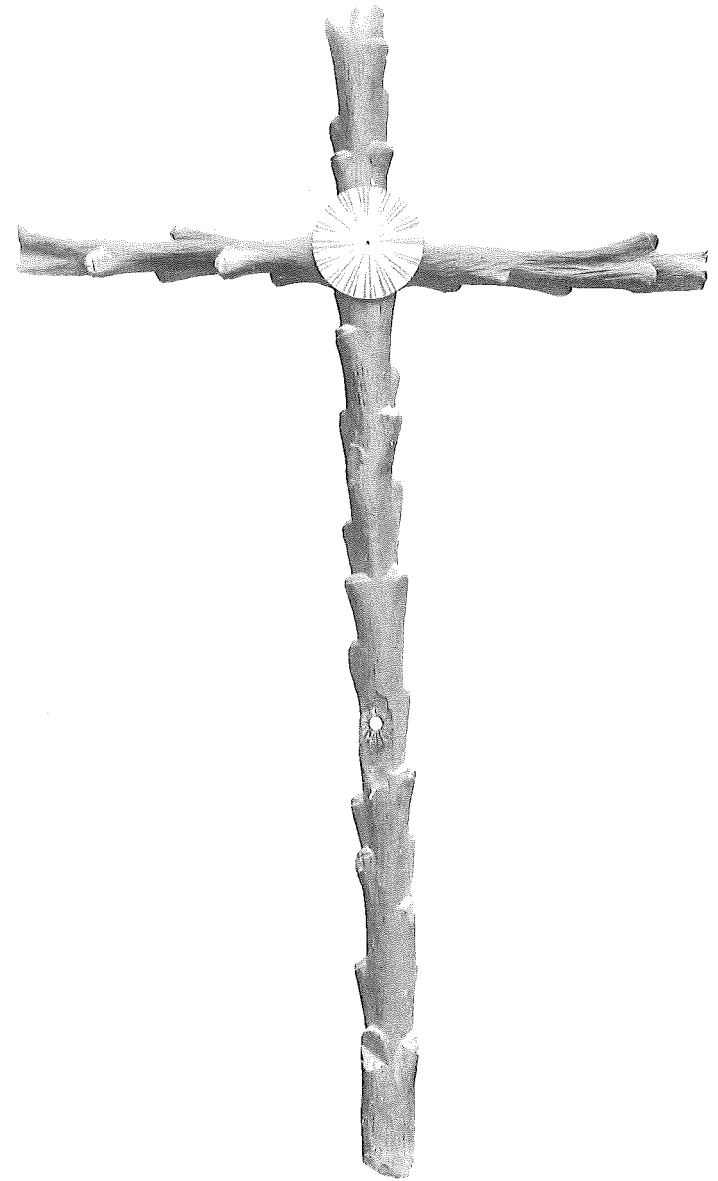
soie brodé d'or, qui ne laisse visible que la tête du crucifié. Il est assez difficile de déterminer l'âge de cette œuvre d'art. La tête est presque classique par la correction des traits et par l'arrangement de la chevelure bien partagée sur le front et retombant en boucles noires sur les épaules ; les jambes, attachées ensemble à la croix par un seul clou, semblent de leur côté trahir une modernité relative. Par contre, le tronc, et tout particulièrement le thorax avec ses côtes vigoureusement accentuées et les bras aux muscles démesurément développés rappellent l'art réaliste d'une époque plus ancienne. On dirait d'un travail du moyen âge remanié à une date postérieure.

Ces deux croix sont l'objet d'un culte fervent non seulement de la part des habitants d'Assche, mais aussi de toute la population avoisinante. C'est surtout aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte Croix, c'est-à-dire le 3 mai et le 14 septembre de chaque année, que les fidèles y viennent en pèlerinage. On voit alors de vraies multitudes se presser dans l'église,

faire en priant le tour du sanctuaire et s'agenouiller devant les croix pour gagner les indulgences attachées à leur culte par les souverains pontifes.

Ces insignes et vénérables monuments de la piété des ancêtres ont leur histoire, qui a été racontée à plusieurs reprises. Il a paru opportun de la remémorer, à l'occasion de leur 600^e anniversaire que l'on célèbre cette année 1912. Telle est la raison d'être des pages qui vont suivre.

Au sud du village d'Assche, passé le hameau de Cautertaverent, la chaussée d'Enghien traverse une région solitaire conquise par la culture, depuis une époque relativement récente, sur la sauvagerie primitive de la bruyère et de la forêt. La chaussée, vieille voie romaine qui se tient toujours sur la crête, comme toutes les routes tracées par le peuple-roi, laisse à sa gauche une vaste dépression bordée au nord et à l'ouest par les flancs du promontoire que le plateau d'Assche projette dans la grande plaine flamande. C'est la partie la plus pittoresque du ban d'Assche, celle qu'il faut visiter si l'on veut goûter la douceur du paysage brabançon. Le site est riant et plein d'un charme idyllique. Les champs et les prés sont diversifiés agréablement par de gracieux bouquets d'arbres, et coupés par nombre de sentiers le long desquels s'élèvent de petits édicules



Pl. II

La Grande Croix miraculeuse d'Assche

de piété. La tonalité claire et lumineuse de la campagne vert tendre, avec laquelle s'harmonise l'azur pâle du ciel, semble suggérer à l'esprit des pensées d'apaisement et de sérénité.

Le travail humain s'éparpille par ci par là, assez intense pour enlever au paysage ce qu'il pourrait avoir d'austère, pas assez pour en diminuer le charme de solitude et de silence. Et pendant qu'à droite, sur les hauteurs de la chaussée, la tache sombre du bosquet de Morette s'enlève vivement sur le fond du tableau, comme un souvenir de la forêt primitive, devant vous s'estompe dans une espèce de brume transparente la haute tour de l'église de Ternath, qui surgit comme le phare de la civilisation catholique rappelant le souvenir du ciel aux tâcherons épars dans les sentiers de la vie.

Voilà bien la *Dietsche Warande* des poètes, et c'est un panorama comme celui-ci qui s'évoquait dans l'esprit de ce croisé brabançon lorsque, tombé aux mains des païens de la Prusse et voué à la mort, il évoquait la patrie absente dans ce cri de douleur et d'amour : *Adieu,*

schoon zoet priëel van Brabant ! ⁽¹⁾

Au revers septentrional du cirque s'avance une espèce d'éperon que de profonds ravins séparent à droite et à gauche de la colline à laquelle il se rattache. A son extrémité surgit une source recouverte d'une large pierre plate percée d'un orifice au milieu : un gobelet d'étain, attaché à la pierre par une chaîne de fer, permet aux fidèles de puiser à même la fontaine. C'est la fontaine de Kruisborre. En montant un peu plus haut, on se trouve devant la chapelle qui donne à cet endroit son caractère religieux et chrétien. Elle se compose d'un vestibule et d'un chœur fermé par un grillage, et contient plusieurs croix rustiques.

Pour quiconque est au courant des origines chrétiennes de notre pays, ces lieux racontent eux-mêmes leur histoire sans qu'il y ait besoin d'un chroniqueur. Nos ancêtres païens rendaient un culte aux fontaines, et celle-ci, qui jaillissait, si belle et si claire, sous l'ombrage mystérieux

1) V. le *Spel van het H. Sacrament van der Nieuwervaart*.

de la forêt, n'aura pas manqué de recevoir leurs hommages. Quand les missionnaires de l'Evangile arrivèrent, ils n'eurent raison de ce culte idolâtrique qu'en se conformant aux célèbres instructions tracées par le pape Grégoire le Grand. Ils respectèrent la coutume immémoriale qui amenait dans cette solitude les adorateurs des faux dieux, mais ils dressèrent auprès de la fontaine le signe sacré de la croix, et ils apprirent aux barbares à le vénérer. La source fut mise ainsi sous la protection de la foi chrétienne et l'on continua d'en boire les eaux, mais c'est au divin Crucifié qu'allèrent désormais les hommages de nos ancêtres.

D'après cela, il faudrait faire remonter jusqu'au VII^e ou au VIII^e siècle de notre ère le culte rendu à la croix dans la chapelle de Kruisborre. Mais cette hypothèse, bien que très vraisemblable, ne jette aucune lumière sur l'origine de la dévotion aux croix miraculeuses conservées dans l'église d'Assche.

Pourquoi cette dévotion, et quelles circonstances y ont donné lieu ?

A cette question, que l'histoire n'est pas à même de résoudre, la tradition populaire, elle, apporte une réponse. Cette tradition est d'ailleurs ancienne : elle fut mise par écrit, dans la seconde moitié du XV^e siècle, par le célèbre hagiographe brabançon Jean Gielemans, sous-prieur du monastère de Rouge-Cloître près de Bruxelles. Comme le récit de Gielemans est la source unique de tout ce qui se raconte sur l'origine des croix miraculeuses, nous le reproduisons ci-dessous dans une traduction fidèle (1).

« Autrefois, dans la paroisse d'Assche, distante de deux milles de l'insigne ville de Bruxelles en Brabant, il demeurait une pauvre femme accablée de dettes, et qui n'avait ni argent ni bien. Il lui vint à l'esprit de mettre en gage, auprès des juifs qui faisaient l'usure dans l'endroit, son unique robe de valeur, qu'elle portait le dimanche et les jours de fête. Elle comptait de la sorte s'acquitter vis à vis de créanciers

1) Jean Gielemans a vécu de 1427 à 1487. Le *Novale Sanctorum*, dont nous extrayons le récit de la découverte des croix, date des dernières années de sa vie.

importuns. Les juifs, considérant à la fois la pauvreté et la sincérité de la malheureuse, lui promirent à mots couverts de lui donner une somme qui non seulement suffirait à payer ses dettes mais même lui permettrait de vivre dans l'aisance, si, quand elle communierait le jour de Pâques avec les autres chrétiens, elle retirait la sainte hostie de sa bouche et la leur portait. Que dire de plus ? Elle devient un autre Judas, elle promet, et, de même que Judas avec les apôtres, ainsi elle avec les fidèles reçoit le corps du Christ, le retire secrètement de sa bouche, l'enveloppe dans un linge et court le porter aux juifs mécréants. Mais pendant qu'elle cheminait, subitement elle est frappée de terreur en pensant à l'énormité du forfait qu'elle va consommer, et, pleine d'anxiété, elle se demande ce qu'il faut faire. « Si, sedit-elle, je livre aux juifs ce sacrement du Seigneur, ils le blasphèmeront et le profaneront. Et quand ces juifs perfides seront, par un juste jugement de Dieu, frappés et peut-être dévoilés miraculeusement, je le serai avec eux, je me verrai accablée de confusion et exposée à

une peine qui ne sera pas petite. D'autre part, si j'ai l'audace de consommer l'Eucharistie en état d'indignité, je mangerai mon propre jugement et certes je périrai châtiée d'en haut. »

» Livrée à cette perplexité, elle regarde autour d'elle et voit à peu de distance un aune desséché dans le tronc duquel il y avait un creux. Aussitôt elle y jette la sainte hostie et s'en revient affligée, dolente et déplorant son iniquité.

» A partir de ce jour, l'aune desséché se mit à reverdir et à fleurir par la vertu du saint Sacrement, et conserva toujours, hiver comme été, la même frondaison. Et les oiseaux du ciel vinrent l'habiter et y moduler leurs doux chants. De toutes parts, les gens accoururent pour contempler une pareille nouveauté, et quelle que fût l'infirmité dont ils souffraient, ils s'en revenaient joyeux, guéris par un miracle de Dieu.

» Aussi se produisit-il là un concours quotidien de boiteux, de sourds, d'aveugles ou de malheureux affligés d'autres maux, comme aussi de gens entièrement bien portants, et ces multi-

tudes foulaient les moissons tout alentour au grand détriment des cultivateurs. A la fin, ennuyé, le propriétaire du lieu prit sa hache et se mit à abattre l'aune merveilleux. Mais pendant qu'il se livrait à ce travail, il s'aperçut que les éclats de bois étaient sanglants et tombaient les uns sur les autres en forme de croix, comme beaucoup d'autres témoins purent également le constater par la suite.

» Alors, par la permission de Dieu, la femme coupable, voyant ce miracle, confessa humblement toute la suite des faits tels qu'ils s'étaient passés et que nous les avons racontés. En conséquence, il fut décidé à l'unanimité des habitants de l'endroit que, par révérence pour le très saint Sacrement et en l'honneur de la passion du Sauveur, on ferait faire par un ouvrier habile, avec le bois de l'arbre miraculeux, une image du crucifié et qu'on l'exposerait à la vénération publique dans l'église d'Assche, où la femme pécheresse avait reçu l'Eucharistie.

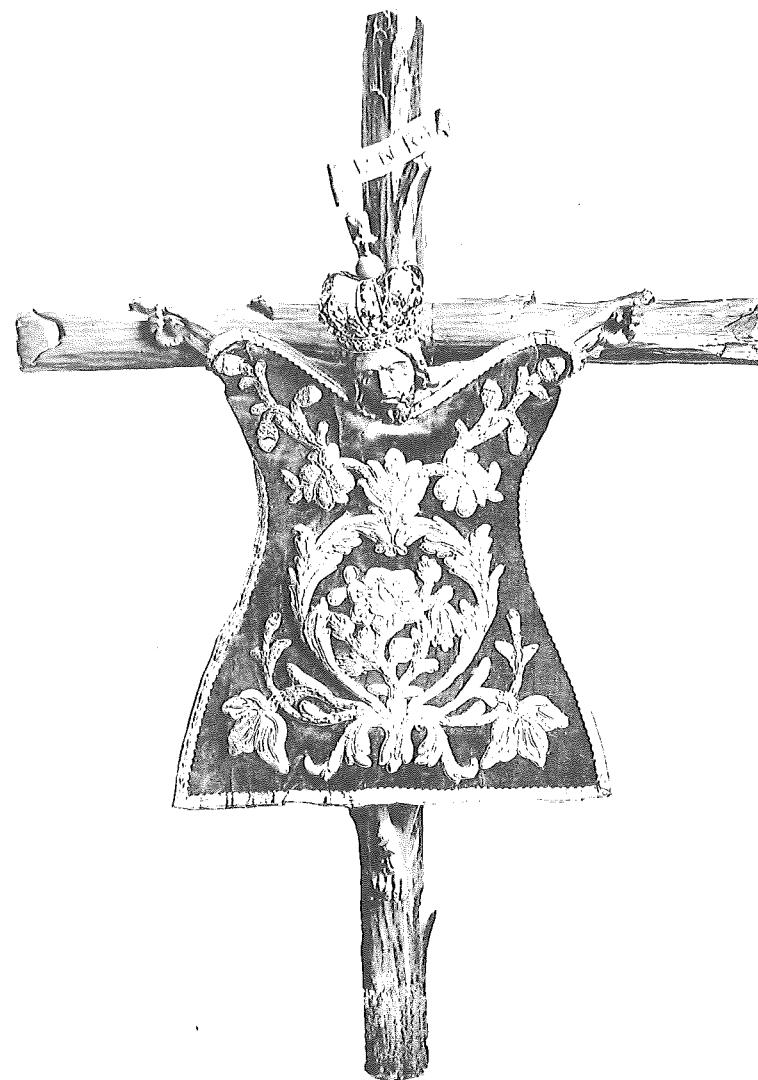
» Quand ce fut fait, il s'y produisit de jour en jour des miracles étonnants, qui attirèrent les

multitudes de près et de loin. Et ainsi il arriva que des pèlerins des deux sexes, voulant visiter la croix, avaient abandonné leurs foyers et étaient arrivés sur le territoire d'Assche près d'une ferme appelée '*t Vrijthout*' (1). Voyant le fermier sur la porte, ils lui demandèrent s'ils avaient encore beaucoup de chemin à faire jusqu'à la vénérable croix d'Assche. Le fermier, en vrai rustre, répondit avec autant de brutalité que de malveillance :

« Insensés, avez-vous donc une telle foi dans cette croix que vous vous infligez la fatigue d'un long voyage ? — Oui, mon ami, répondirent-ils, n'est-ce pas juste et digne ? — Qu'il en soit comme on voudra, mais je n'y crois pas plus qu'à la croix qui est sur ce noyer. » Et du doigt il montrait un noyer planté devant sa maison.

» Les pèlerins levèrent les yeux et virent au milieu de l'arbre un beau crucifix. Frappés de stupeur, tous, le fermier compris, fléchirent les genoux et bénirent Dieu, puis ils se hâtèrent de faire connaître la merveille aux habitants de la

1) Le texte de Gielemans porte par erreur '*t Brynhout*'.



paroisse. Apprenant cela, le clergé et les échevins, avec tout le peuple, la croix et les bannières en tête, arrivèrent en chantant et en priant. Aussitôt qu'ils virent l'image miraculeuse dans le noyer, ils se jetèrent à genoux et ils entonnèrent dévotement l'hymne *Salve Sancta crux*, puis le *Te Deum*. Puis ils enlevèrent la croix de l'arbre et la portèrent à l'église, où ils la placèrent à côté de l'autre.

» Toutes les choses qui viennent d'être racontées furent exposées au souverain pontife, qui bénit Dieu et accorda de larges indulgences à tous les fidèles qui visiteraient les susdites croix à Assche. »

Tel est le récit de Gielemans (¹).

Nous ne le critiquerons pas. Ecrit bien longtemps après les événements, il a le caractère de toutes les traditions populaires, qui altèrent toujours dans une notable mesure les faits qu'elles racontent. Un de ses principaux défauts,

1) Nous en donnons le texte dans l'Appendice.

c'est qu'il nous laisse dans une absolue ignorance sur la date de la découverte des croix miraculeuses. Elle eut lieu, nous dit-il, autrefois (*pridem*) ! Heureusement, un document écrit nous permet d'en savoir plus. C'est une bulle du pape Benoît XII, datée du 10 novembre 1337, par laquelle le souverain pontife accorde des indulgences aux fidèles qui visiteront la croix d'Assche. Cette bulle fut émise à la prière de Marie de Barbançon, veuve de Robert II de Grimberghe, seigneur d'Assche. Ce précieux document a malheureusement disparu de bonne heure dans l'un des nombreux incendies du village, mais il a été connu de Gielemans, comme on le voit par les dernières lignes de son récit, et aussi du curé Calenus, qui écrivit en 1615 son histoire des croix miraculeuses, et qui le cite d'après un manuscrit appartenant à la chambre de rhétorique d'Assche (¹).

1) Je n'ai pas pu, malgré les plus actives recherches, me procurer le livre de Calenus. Mais Mertens, qui l'a consulté, dit qu'il est écrit en partie au moyen du manuscrit des Barbaristes, et il ajoute que ce manuscrit mentionnait la bulle de Benoît XII avec sa date.

Cela étant, nous devons conclure que le culte des croix d'Assche existait au moins à la date de 1337. Mais rien ne nous défend de croire qu'il remonte beaucoup plus haut. A vrai dire, les auteurs locaux semblent considérer que la seconde croix aurait été découverte justement en 1335, mais cela n'est ni établi, ni même vraisemblable. Si le pape Benoît XII a accordé des indulgences au culte des croix d'Assche, c'est évidemment par ce que ce culte était assez ancien et assez populaire pour mériter une pareille faveur, et aussi parce que le pape avait pu être suffisamment édifié, par les rapports qui lui auront été faits, sur le caractère de la dévotion qu'on lui demandait d'encourager. Fallût-il d'ailleurs accepter la date de 1335, cela ne nous apprendrait rien quant à l'époque de la découverte de la première croix. Nous sommes donc autorisés à dire que le culte des croix d'Assche se perd dans la nuit des temps et que la date généralement admise de 1335 n'est qu'un terme en dessous duquel il n'est pas permis de placer l'origine de la deuxième.

Celle de la première est beaucoup plus ancienne. Un vieux livre de l'hôpital d'Assche dit :

« La fondation primitive de l'hôpital est si ancienne que ni la régence d'Assche, ni les administrateurs du dit hôpital ne pourraient déterminer si celui-ci fut érigé après le douzième siècle. On prétend qu'il fut fondé dans l'intérêt des pèlerins qui venaient en foule visiter la sainte Croix »⁽¹⁾.

Or l'existence de cet hospice est attestée déjà à la date de 1287 ⁽²⁾ ; si donc le texte dit vrai, il en résulte que les croix d'Assche ou du moins l'une d'elles était déjà vénérée avant cette date. On conviendra que peu de dévotions populaires peuvent sevanter d'un aussi lointain passé.

A partir de 1337, nous pouvons suivre de siècle en siècle les traces du culte que les fidèles d'Assche rendaient à leurs chères croix.

Un document mis en lumière il y a quelques années nous apporte à ce sujet de curieux

1) Mertens p. 24

2) Le même, I, c.

détails. C'était l'habitude que les églises possédant des reliques les promenaient dans les régions voisines, parfois même au loin, pour les faire vénérer des populations et pour provoquer leurs libéralités. Cela s'appelait un message (*boodschap*). Les quêteurs qui se chargeaient de cette tournée déposaient leurs reliques chaque nuit dans l'église de la localité où ils s'arrêtaient et y acquittaient une légère redevance. Or, nous voyons que dès 1445, et sans doute déjà auparavant, les Asschois promenaient de la sorte leur croix à travers le pays flamand : les comptes de l'église de Courtrai mentionnent une recette de 16 deniers qu'ils versèrent à cette occasion ⁽¹⁾. L'usage n'était pas sans donner lieu à de graves abus : souvent les quêteurs, que la voix populaire qualifiait de fripons de châsse (*Kasbouwen*), passaient avec l'église de véritables contrats de fermage pour une durée de plusieurs années et se livraient à des opérations entachées de simonie :

1) Th. Sevens, *Bulletijn van den Geschied- en Oudheidkundigen kring te Kortrijk*, t. II (1904-1905) pp. 220-225.

aussi n'est-il pas étonnant que le concile de Trente ait interdit leur industrie et qu'en 1607 le P. David de Courtrai, dans son livre intitulé *Jardin des cérémonies ecclésiastiques*, l'ait flétrie en termes très sévères (¹).

Au surplus, il n'était pas nécessaire de porter les croix d'Assche aux populations environnantes : elles ne cessèrent d'affluer au sanctuaire qui en avait la garde.

En 1495, l'évêque de Cambrai, duquel ressortissait alors le Brabant, dit qu'elles sont visitées et vénérées de jour en jour par des fidèles venant de tous les pays (²). Elles avaient dès lors leurs dévots qui y venaient régulièrement, par exemple les parents de Daniel de Campenhout, mort prieur de Grimberghe en 1532 (³). L'affluence était même telle aux deux fêtes principales, celles de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix

1) V. ses paroles dans l'auteur cité, p. 223.

2) V. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique* t. I. (1864), pp. 222-26.

3) Sandorus, *Chorographia Sacra Brabantiae*, Bruxelles 1669, t. I, p. 11.

(3 mai et 14 septembre) que les cloches de l'église sonnaient pendant toute la nuit précédente pour ramener dans le bon chemin les pèlerins qui s'égarèrent dans les ténèbres. Les comptes annuels de l'église en font foi, dit Mertens, pour les années 1630 et suivantes (¹). Et à cette occasion, le même auteur raconte la légende suivante :

« Dans les temps anciens, alors que déjà de soixante lieues à la ronde on accourait à Assche, des pèlerins se trouvèrent surpris par l'obscurité et par un affreux orage. C'était la veille de la fête de la sainte Croix. Chassés par la pluie et par le vent, ils erraient depuis plusieurs heures lorsque vers minuit, épuisés de fatigue et transis de froid, ils tombèrent dans les marais de *Vronmersch*. Pas une étoile ne brillait au firmament, pas la moindre lumière ne se montrait dans quelque habitation voisine ni le plus petit sentier dans la campagne. Il font un dernier effort, gravissent les côtes escarpées du *Muerveld*

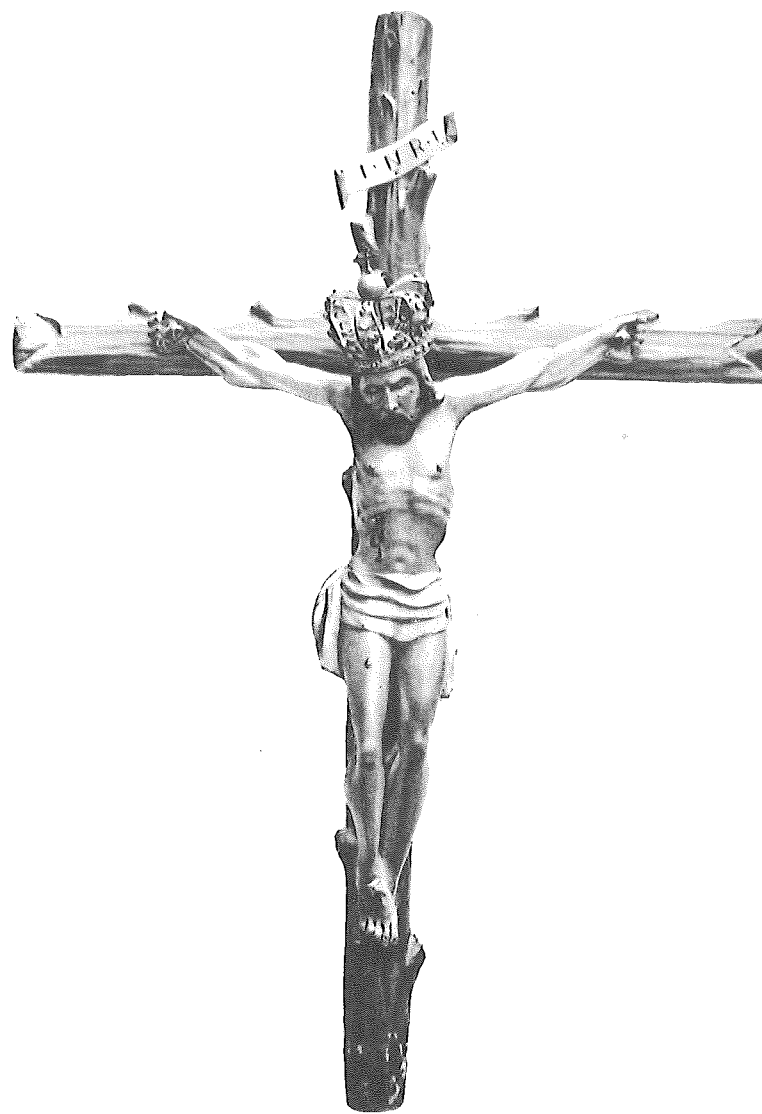
1) Mertens, p. 25.



et tombent épuisés sur le sol. Dans cette mortelle angoisse, perdus au milieu de cette solitude, loin de tout secours humain, ils se tournent vers Dieu et font vœu d'acquérir en l'honneur de la sainte Croix le terrain où ils s'étaient agenouillés. Et voilà qu'à peine ce vœu formé, l'orage se calma et que le vent et la pluie cessèrent ; les cloches sonnèrent d'elles-mêmes à pleine volée et les rayons argentés de la lune vinrent se refléter, à quelques pas d'eux, sur la flèche ruisse-lante de l'église... Ils étaient sauvés, et depuis lors ce lieu, devenu la propriété de la sainte Croix, porta le nom de *Pèlerin* » (1).

Mais ce qui, mieux qu'une légende, atteste l'extraordinaire diffusion du culte des croix d'Assche, c'est une institution remarquable du moyen âge dont il convient de dire quelques mots. Dans ce temps, il était d'usage que, pour certains délits, les juges imposaient des pèleri-nages de pénitence aux coupables. Ceux-ci devaient se rendre à pied à quelque sanctuaire

1) Mertens, p. 25.



Pl. IV

La Petite Croix miraculeuse d'Assche
(sans le voile)

célèbre, éloigné ou rapproché selon la gravité de la faute, et en rapporter un certificat attestant qu'ils s'étaient acquittés de ce devoir. Plus tard, l'usage permit qu'on s'en rachetât en payant à la justice une somme équivalente à celle qu'aurait coûtée le voyage.

Eh bien, nous avons la preuve que du pays flamand on envoyait fréquemment en pèlerinage de pénitence aux croix d'Assche. On a vu plus haut que c'était le cas à Courtrai. D'autre part, dans une liste des sanctuaires auxquels la commune de Gand envoyait les gens condamnés à ce genre d'expiation, on lit entre autres : « *Ten heiligen cruce t'Assche* », et il est marqué que ce pèlerinage peut se racheter par la somme de sept escalins (1).

Il n'est pas douteux que d'autres villes encore aient envoyé leurs pénitents à notre sanctuaire, et des recherches dans les archives locales l'établiraient très probablement.

1) V. Canaert, *Bijdragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, 3^e édition, Gand 1835, p. 357.

Telle était dès le XV^e siècle la popularité du culte de nos croix, lorsque vers la fin de ce siècle un grand malheur éprouva l'église et la paroisse d'Assche. Maximilien de Habsbourg, veuf de notre souveraine Marie de Bourgogne, prétendait exercer la tutelle de son fils Philippe le Beau, alors mineur. Mais les Flamands ne voulurent pas le lui permettre, et il en résulta une guerre acharnée au cours de laquelle les Flamands, sous les ordres de Jacques de Romont, vinrent piller et incendier le pays d'Assche (1485) ⁽¹⁾. Heureusement, avant son arrivée, on avait mis en lieu sûr toutes les richesses et bijoux de l'église ; pour les croix d'Assche, on les avait réfugiées à Bruxelles, où elles figurèrent le 1 mai 1485 dans la procession en l'honneur de saint Jean-Baptiste ⁽²⁾.

Ce n'était encore que le commencement des misères. En 1489, les Bruxellois ayant embrassé

1) Molinet, III.

2) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I. p. 455, d'après un manuscrit dont il n'indique pas le lieu de conservation.

la cause des Flamands, le duc Albert de Saxe, lieutenant de Maximilien, vint attaquer Assche. En prévision du danger, on avait fortifié l'église, où s'était réfugiée toute la population. L'ennemi prit d'assaut les retranchements, massacra tout ce qu'il trouva dans le sanctuaire et le livra aux flammes. Ce fut une de ces scènes affreuses de carnage comme l'histoire des guerres anciennes les étale à chaque page ⁽¹⁾.

Un jour avait suffi pour anéantir l'œuvre de plusieurs générations : l'église n'était plus qu'une ruine, le village était dépeuplé, ses rares habitants réduits à une affreuse misère... Comment faire pour remédier à tant de maux ? On recourut à la charité des fidèles de tous les environs : l'évêque de Cambrai donna le 23 mai 1495 une bulle dite *Mendicatorium*, autorisant à collecter pour la reconstruction de l'église ⁽²⁾. Si les choses se passèrent comme d'habitude, on devra se figurer un certain nombre de fidèles Asschois,

1) Molinet, III, p. 478. Pontus Heuterus III, 14.

2) V. le texte de cet acte à l'Appendice.

avec un membre du clergé à leur tête, parcourant processionnellement le pays et portant les croix miraculeuses de village en village. Et il n'est pas douteux que la pieuse tournée ait été fructueuse. L'église d'Assche se releva bientôt de ses ruines, et bien que par la suite elle ait encore connu d'autres misères, les formes imposantes sous lesquelles elle s'offre aux yeux n'ont plus été altérées depuis lors.

D'autre part, la fondation d'une chapelle vers 1500 au lieu dit Vrythout atteste que le culte restait vivace. On ne sait qui a fondé la chapelle de Vrythout ; il y a apparence que ce sont les seigneurs de Nieuwermolen, dont Vrythout était un fief ⁽¹⁾. Plusieurs fondations de messes en l'honneur de la sainte Croix datent de cette époque ; on en cite de 1483, de 1536 et de 1565, qui sont dues à des curés d'Assche ou à des personnes pieuses de la paroisse ⁽²⁾.

C'est, comme nous l'avons déjà dit, dans la

1) Mertens p. 60 note.

2) Le même p. 44 et 45.

nef méridionale que les croix étaient vénérées, comme elles le sont encore aujourd'hui, sur l'autel du chœur qui termine cette nef. On les y conservait déjà avant 1485 ⁽¹⁾, et, selon toute apparence, dès l'origine. L'autel de la sainte Croix était un bénéfice, comme on disait dans l'ancien temps, c'est-à-dire une fondation dotée de manière à pourvoir en tout ou partie à l'entretien du prêtre chargé de desservir l'autel. Comme toutes les églises d'une certaine importance, l'église d'Assche possédait plusieurs de ces bénéfices. Avec le temps, ils se trouvèrent tellement réduits qu'il fallut songer à les fusionner. C'est ce qui fut fait en 1620. Le bénéfice de la sainte Croix fut réuni à ceux de Sainte Catherine et de Notre-Dame d'Assche-ter-Heyden pour doter une des deux vicairies qui furent créées à cette date, à la demande des habitants et du consentement du seigneur ⁽²⁾.

La dévotion aux croix d'Assche traversa sans interruption les siècles suivants jusqu'à nos

1) V. le diplôme de l'évêque de Cambrai à l'Appendice.

2) Mertens.

jours. Se traduisit-elle, dès l'origine, comme c'était le cas d'ordinaire, sous la forme d'une confrérie de la sainte Croix ? C'est fort probable, mais l'histoire ne nous en a rien appris. Elle nous fait connaître deux autres sociétés qui ont fleuri à Assche : celle des archers sous le patronage de saint Sébastien, et la chambre de rhétorique appelée *De Barbaristen*.

La confrérie de saint Sébastien assista au concours de tir à Tournai en 1455 et à Louvain en 1533, où elle gagna le premier prix consistant en cinq assiettes d'argent. En 1539, elle se sentit assez forte pour organiser elle-même un concours où furent invitées quantité de sociétés voisines, et pour en faire les frais elle fut autorisée à lever certaines assises sur le village ; la date choisie était le 3 mai, jour du grand pèlerinage annuel aux croix d'Assche. Nous retrouvons encore la même confrérie au Haegspel de Bruxelles en 1565, où elle l'emporta sur 60 sociétés villageoises (¹). Les relations de la confrérie de saint

¹) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 460.
De Grave, *Geschiedenis der gemeente Assche*, Gand, Vanderpoorten, 1900, p.p. 267-282.

Sébastien avec ces différentes sociétés ne contribuèrent pas peu à la diffusion du culte des croix miraculeuses.

La chambre de rhétorique dite *De Barbaristen* avait, on va le voir, un rapport plus étroit avec le culte de la croix. Comme toutes les chambres de rhétorique, elle s'adonnait spécialement aux représentations dramatiques et, tous les ans, elle représentait le mystère de la sainte Croix. Ce mystère, selon toute apparence, mettait en scène l'Invention de la croix par sainte Hélène et celles des croix d'Assche. Les Barbaristes, au témoignage de Calenus, avaient un vieux manuscrit où celle-ci était consignée (¹).

L'existence des confréries dont il vient d'être parlé atteste l'état florissant de la vie religieuse à Assche pendant le XVI^e siècle. Les troubles qui remplirent la seconde moitié de ce siècle eurent leur retentissement à Assche : à plusieurs reprises, le village fut incendié et pillé. Mais il resta

¹) V. Mertens, p. 23.

inébranlablement fidèle à la foi catholique, et l'hérésie ne parvint pas à l'entamer.

Au sortir de ces années orageuses, Assche trouva son premier historien dans la personne de Henri Van Caelen, plus connu sous le nom latinisé de Calenus. C'était pendant les jours heureux et trop courts que la Belgique traversa sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Cet homme remarquable fut curé d'Assche de 1609 à 1624 ; il ne quitta le village que pour prendre la direction de l'importante paroisse de Sainte Catherine à Bruxelles, et il mourut évêque désigné de Ruremonde en 1653 (1). C'est lui qui rebâtit la chapelle de Kruisborre en 1622, comme on le voit par cette date gravée sur la façade de ce sanctuaire.

Calenus, esprit judicieux et homme de grande érudition, publia en 1615 l'histoire des croix

(1) V. la notice que lui consacrent Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII Provinces des Pays-Bas et de la Principauté de Liège* (Louvain 1768, t. XII pp. 370 - 374) et Thonissen *Biographie Nationale*, t. III, p. 238.



Pl. V

La Chapelle de Kruisborre à Assche

miraculeuses d'Assche sous ce titre : *Histoire de la découverte et des miracles de la sainte Croix honorée dans l'église paroissiale d'Assche* (1). C'était un opusculé de 24 pages, en flamand, édité à Bruxelles chez la veuve Stryckwant, sans indication de date ni d'auteur. Il sert de base à tout ce qui a été écrit ensuite sur le même sujet. Malheureusement, ce livre, qui était encore assez répandu au XVIII^e siècle, est devenu depuis lors tellement rare que Mertens, le dernier historien de nos croix, déclare n'en connaître qu'un seul exemplaire (2). Comme il a omis de dire où cet exemplaire se conserve, il a été impossible, malgré des recherches consciencieuses, de le retrouver jusqu'ici. La perte n'est d'ailleurs que relative, car toute la substance du livre de Calenus a passé dans certains écrits postérieurs que nous possédons.

1) C'est le titre donné par Paquot, o. c. p. 374. Mertens, p. 35, en donne un autre : *Récit de la première origine des deux croix miraculeuses reposant dans l'église paroissiale de la seigneurie d'Assche... écrit d'après le témoignage de plusieurs vieillards et sur la foi de deux manuscrits*. Mais l'inexactitude habituelle de cet auteur ne permet pas de faire état de son témoignage vis à vis de celui de Paquot.

2) Mertens, p. 18.

Comme il est facile de le comprendre, la publication du livre de Calenus contribua singulièrement à la popularité du culte des croix d'Assche. A partir de 1615, elles sont mentionnées par plusieurs érudits de marque tels que Raissius, Molanus, Wichmans, Sanderus, Van Gestel et autres. A différentes reprises, elles ont fait l'objet de brochures populaires qui ont toutes disparu, et qui, probablement, résumaient l'ouvrage de Calenus. On en cite de 1620, de 1625, de 1634 et de 1652 ⁽¹⁾. Celle de 1625 avait paru chez Verdussen à Anvers ⁽²⁾. C'est, comme on peut le voir par les comptes de l'église, le clergé paroissial qui les faisait imprimer en grand nombre et qui les distribuait aux fidèles. C'est ainsi qu'on peut lire dans les susdits comptes sous la date de 1642 :

« *Item den 16 April 1642 betaelt aen myn-*

1) Mertens, p. 18.

2) Wichmans, *Brabantia Mariana*, Anvers 1632, p. 595. Parlant d'Assche, il écrit p. 595 : « Quod binā miraculosā cruce dominicā insigne est, cujus rei pulchram historiam vide typis impressam Verdussii anno 1625 Antverpiae editam. »

heer Goevaert - Schoevaert de som van twelf rinsuldens ter saecke voer het drucken van ses hondert boeckens vand heilighe cruyce ⁽¹⁾ ».

Rien, à coup sûr, ne témoigne plus éloquemment en faveur de la persistance et de la diffusion du culte des croix miraculeuses que cette multitude de petits livres portés au loin dans les familles pieuses par les pèlerins qui revenaient d'Assche.

C'est le moment de nous arrêter pour décrire ce culte. Il avait à Assche trois sanctuaires : la chapelle de la sainte Croix dans l'église paroissiale, la chapelle de Kruisborre et la chapelle de Vrijthout. Il était surtout célébré le 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix par sainte Hélène, et cette fête devint par la suite l'origine de la grande Kermesse d'Assche. Plus tard, on le célébra également le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix. L'Église plaçait ainsi la dévotion locale d'Assche sous le patronage des deux fêtes par lesquelles elle glorifie

1) De Grave, p. 434.

dans le monde entier l'instrument de notre salut.

Dès la veille de la fête, les cloches de l'église sonnaient à toute volée pendant la nuit, guidant à travers les ténèbres les pèlerins que la dévotion amenait au sanctuaire des croix miraculeuses. Ils arrivaient de tous côtés, souvent pieds nus, en priant et en chantant. Dès l'aurore on célébrait une messe pour eux ; plus tard, on chantait la grand'messe et on faisait la procession, dans laquelle on portait la sainte Croix. Elle avait lieu dans la plus grande solennité. Voici comment la décrit un auteur bien informé :

« Les confréries de saint Sébastien et de saint Georges, la confrérie de Maxensee et celle de Hekelghem et, quand la paix régnait, celle de Merchtem suivaient la sainte Croix, drapeaux et insignes déployés, au son des tambours et des fifres ; tous les confrères étaient en habits de fête et portaient des cierges. Puis venaient les élèves de l'école dominicale, laquelle depuis 1621 était obligatoire pour les enfants riches et pauvres ; ils chantaient des cantiques avec lesquels alternaient les accords d'une musi-

que que l'organiste recrutait à Bruxelles. Enfin venaient les prêtres, les chantres, le clergé du voisinage, une députation de l'abbaye d'Aflighem, la maison du seigneur d'Assche, le bailli, le maire, les échevins et, à dater de 1731, la confrérie de la sainte Croix avec flambeaux, capitaine, sergent et porte-étendard en grand costume, ainsi que cela se pratique encore de nos jours » (1).

Il faut ajouter ici un détail caractéristique. Comme c'était l'usage dans toutes les processions destinées à commémorer quelque fait historique et religieux, la procession s'arrêtait par intervalles devant des échafaudages du haut desquels étaient représentées des scènes du mystère de la croix, tel que le jouaient les Barbaristes. Ces représentations, chères au peuple qui n'avait pas d'autres jouissances théâtrales, durèrent jusqu'en 1695 (2) : à cette date, elles furent interdites sous l'influence des idées de l'école classique, comme

1) Mertens, p. 42.

2) Mertens p. 23 et 42, d'après *les Visitationes Ecclesiae*, encore un document disparu.

incompatibles avec la majesté du culte catholique.

Pendant toute la journée, les pèlerins défilaient dans le chœur de la sainte Croix. Ils faisaient le tour de l'église en priant et en chantant. Des marguilliers s'y tenaient toute la journée et distribuaient des brochures, des chapelets et des médailles.

Voilà comment se célébrait le culte de la sainte Croix pendant les siècles antérieurs à la Révolution Française. Le XVIII^e siècle y participa avec la même ferveur que les autres. C'est alors en 1726, que parut chez Emmanuel DeGriek à Bruxelles une nouvelle histoire des Croix miraculeuses sous le titre d'*Oorspronckelyck Verhael* (1). Cet ouvrage, évidemment dû à la plume d'un ecclésiastique assez lettré, est consacré au culte de la Croix en général ; il ne contient que trois chapitres, le 6^e, le 7^e et le 8^e sur les Croix d'Assche. Il déclare reproduire les propres

1) Voici le titre complet : *Oorspronckelyck Verhael van het H. Krus ende van twee andere miraculeuse Kruycifixen berustend in de parochiaele Kercke der Vryheit van Assche. Tot Brussel bij Emanuel De Griek 1726. Petit in 32 de 40 pages.*

termes de Calenus et de Gielemans et forme un nouvel anneau dans la chaîne de la tradition. Il est malheureusement devenu fort rare et il est à espérer que les derniers exemplaires qui en existent seront soigneusement conservés par leurs possesseurs, de peur qu'il n'ait le sort du livre de Calenus (1).

C'est le XVIII^e siècle encore qui vit agrandir la chapelle de la sainte Croix dans l'église paroissiale et confectionner les six beaux panneaux de bois qui ornent cette chapelle et qui représentent les scènes principales de la légende asschoise.

C'est ce même siècle qui eut l'honneur de voir créer en 1731 la confrérie de la sainte Croix. Elle se composait d'une quarantaine de membres appartenant aux familles notables et ayant à leur tête le bailli. Cette confrérie, trois ans après, fut réunie à celle du saint Sacrement, qui venait d'être fondée par le cardinal - archevêque de

1) Mertens, p. 38, affirme que l'*Oorspronckelyck verhael* fut publié une 1^{re} fois en 1708. C'est probablement une erreur, qui s'explique par le fait que l'*imprimatur* du vicaire général Van Susteren, imprimé à la fin du volume, porte la date du 7 avril 1708.

Malines, Thomas - Philippe de Boussu, dit le cardinal d'Alsace ⁽¹⁾. La confrérie existe encore aujourd'hui ; elle compte 250 membres et elle escorte le saint Sacrement dans toutes les processions. Enfin, c'est toujours au XVIII^e siècle que fut bâtie la chapelle de la Neerstraat, destinée à remplacer celle de Vrythout, que la négligence du propriétaire avait laissée tomber en ruines. La nouvelle, au dire de la tradition, fut bâtie avec les pierres mêmes de l'ancienne ⁽²⁾.

Ce n'est pas tout. Alors que, depuis la bulle de Benoît XII, aucune indulgence ne semble avoir été concédée au culte des croix d'Assche, voici qu'au XVIII^e siècle l'Église rouvre en faveur de cette dévotion le trésor de ses grâces et les verse avec libéralité sur tous les fidèles qui la pratiquent. Déjà le 29 avril 1700, l'archevêque de Malines Humbert de Precipiano avait accordé quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui assisteraient à la messe ou à la procession le jour

1) Mertens p. 46.

2) Le même p. 60, note.



Pl. VI

*La Chapelle des Saintes Croix
dans l'Église paroissiale d'Assche*

de l'Invention de la sainte Croix. Le 11 avril 1708, le même prélat étendait le bénéfice de cette indulgence à ceux qui, n'importe quel jour de l'année, faisaient dévotement le parcours de l'itinéraire annuel de la procession ⁽¹⁾. Le 27 juillet 1722, le pape Innocent XIII accordait une indulgence de sept années et de sept quarantaines aux fidèles qui visiteraient l'église d'Assche le jour de l'Exaltation de la sainte Croix ⁽²⁾. Le 24 juillet 1734, le cardinal - archevêque de Malines, Thomas-Philippe de Boussu, accordait cent jours d'indulgence à tous les membres de la confrérie du saint Sacrement et de la sainte Croix d'Assche, qui assisteraient n'importe quel vendredi de l'année à la messe de la sainte Croix ⁽³⁾. Le 20 janvier 1768, le pape Clément XIII accordait une indulgence plénière, pendant la durée de sept ans, à tous les fidèles qui, dans les conditions requises, visiteraient l'église d'Assche à la fête de l'Inven-

1) Registre du curé Craessaerts, p. 31, aux Archives du presbytère d'Assche.

2) Cette pièce est à l'Appendice.

3) Même observation.

tion de la sainte Croix et à celle de saint Martin (¹).

Ainsi, pendant que dans un pays voisin se préparait la longue et funeste guerre qu'on y fait encore aujourd'hui à la religion, Assche, toujours fidèle, multipliait les témoignages de son amour au divin Crucifié. Cette fidélité ne se démentit pas pendant les mauvais jours où notre pays fut courbé sous le joug honteux des révolutionnaires. Le crucifix miraculeux fut caché dans la maison du marguillier Egide De Nil, la grande croix trouva un refuge chez M. Schoonjans, Grand' Place (²). Lorsque en 1797 les persécuteurs voulurent abattre la chapelle de Kruisborre, un fermier parvint à la sauver en y entassant ses perches à houblon ; elle fut rendue au culte lors de la proclamation du Concordat, en 1802 (³). La Révolution n'avait fait que passer : quand la paix fut rendue à l'Eglise, la

1) Voir cette pièce à l'Appendice.

2) Mertens, p. 29.

3) Le même p. 58 note.

dévotion aux saintes Croix reprit son cours tranquille et régulier, comme un fleuve qui rentre dans son lit.

Et depuis lors, il s'est de nouveau écoulé plus d'un siècle pendant lequel la population d'Assche n'a cessé de vénérer les reliques qui lui sont si chères. En 1862, elle a célébré leur anniversaire en grande pompe. A cette occasion, Pie IX, par sa bulle du 13 septembre 1861, promulgua une indulgence plénière à gagner dans l'église paroissiale d'Assche du 8 au 22 juin. Des foules se pressèrent dans l'église d'Assche ; il y eut, le 9, le 15 et le 22 juin, des processions solennelles avec des cortèges historiques. Le vicaire Mertens publia, en flamand d'abord, en français ensuite, son *Histoire des deux croix miraculeuses d'Assche* (¹), fondée sur les récits de Gielemans et de Calenus ainsi que sur l'*Oorspronckelyck Verhael* et avec des documents inédits. Ce fut, en un mot, une fête imposante

1) *Geschiedenis der twee mirakuleuse kruisen van Assche, met eenige aenmerkingen over het H. Kruis des Zaligmakers*. Bruxelles, G. Adriaens, 1862.

dont plusieurs survivants gardent encore le souvenir.

Et voilà qu'aujourd'hui, un nouveau demi-siècle s'étant écoulé, c'est un jubilé encore dont la présente brochure conservera le souvenir. De nouveau, comme à tous les âges de l'histoire, les populations du pays d'Assche viendront en rangs serrés s'agenouiller devant les croix séculaires, et redire à Jésus-Christ les paroles traditionnelles de la foi catholique : « *Nous vous adorons, Seigneur, et nous vous bénissons, parce que vous avez sauvé le monde par votre sainte Croix.* »

De tels spectacles sont rassurants et, pour qui sait en comprendre la portée, ils sont empreints d'un caractère d'une étonnante majesté. Tout a passé, tout a changé dans ce vieux pays. Les forêts qui ombrageaient le ban du village ont fait place à des champs cultivés. Le régime féodal sous lequel ont vécu les ancêtres des hommes d'aujourd'hui n'existe plus. Les familles nobles d'Assche, les Grimberghe et les Cotereau, ont disparu. Disparues aussi, les générations

successives qui, pendant tant de siècles, ont versé leurs sueurs sur la glèbe asschoise pour la féconder. Une seule chose reste debout, et c'est la croix du Sauveur, immobile au milieu des incessantes vicissitudes du monde : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Appendice

APPENDICE

I

Le récit de Jean Gielemans

(*De Codicibus hagiographicis Johannis Gielemans, canonici regularis in Rubra Valle prope Bruxellam, adjectis anecdotis.* Bruxelles, Société des Bollandistes, 1895), pp. 433-435.

Pridem in parochia de Asscha, distante per duo miliaria ab insigni urbe Brabantiae Bruxella, quaedam paupercula debitis aggravata mulier, non habens pecuniam neque substantiam, morabatur. Huic menti incidit ut unicum exigui pretii vestimentum, quo dominicis et festivis diebus induebatur, apud Iudæos ibidem usuram exercentes, accepta quantalibet pecunia, impignoraret, sicque creditoribus importunis solveret. Iudaei autem praedictae mulierculae pecuniam pariter et simplicitatem considerantes, palliatis sermonibus pecuniae copiam, unde solvat debitum, immo et abundantiam ut habeat ex residuo, dare promiserunt, si sacramentum corporis Christi in pascha cum aliis christianis communicatura sumptum ore eximeret ac ipsis deferret.

Quid plura ? Alter Iudas efficitur illa spondetque ; et ut ille cum apostolis, sic ista cum Christi fidelibus sumit corpus dominicum, de faucibus clam tollit, panniculo involvit, perfidis ut tradat Iudaeis inde properans. Subito vero, cum iter ageret, timore percussa revolvebat facinus immensum apud semetipsam, anxia, quid faceret, pertractans. « Si, » inquit, praefatis Iudaeis sacramentum hoc tradidero « dominicum, contumelias, blasphemias et plagas eidem « inferent. Cum igitur fuerint ipsi perfidi Iudaei iusto Dei « iudicio plagati ac forte miraculose propalati, denuntiabor « et ego sicque confusioni patebo poenaeque non minimae « subiacebo. Si vero indigna sumere eucharistiam prae- « sumpsero, ad iudicium mihi manduco aut certe caelitus « punita pereor. »

Igitur taliter perplexa circumspiciens videt aridam alnum non procul et in eadem foramen unum. Illico venerabile sacramentum eidem immisit foramini, indeque tristis, dolens atque propriam iniquitatem deflens discessit. Ex hinc alnus illa prius arida virtute sacramenti virere coepit ac florere, semper tam hieme quam aestate eandem viriditatem servans. Denique volucres caeli hanc alnum frequentant, suavissime modulantes in ea. Concurrunt undique homines novitatem speculantes atque quacumque detinebantur infirmitate, deifrice sanati revertebantur laetantes. Quapropter illic dietim innumerus fit concursus hominum claudorum, surdorum, caecorum aliisque incommoditatibus

detentorum et etiam non detentorum ; a quibus universae circumquaque conculcabantur segetes, quod in non modicum ibat agricolarum dispendium. Quamobrem fundi illius possessor taedio affectus praefatam alnum, arrepta securi, amputare aggressus est. Inter secandum vero idem aspexit quomodo cunctae decedentes hastulae sanguinolentae super invicem crucis cadebant in modum binae ac binae, quemadmodum plures etiam postea viderunt.

Tunc, Deo volente, praefata hoc ipsum intuens mulier confitebatur humiliter et exposuit omnem rei seriem, veluti sibi acciderat et iam narravimus. Quapropter unanimi omnium illius pagi consilio concluditur, ut ob reverentiam sanctissimi sacramenti et memoriam passionis dominicae operosa manu artificis de praefata arbore crucifixi imago formetur et in ecclesia de Asscha, ubi praenominata femina perceperat eucharistiam, poni deberet ac venerari. Quod ubi factum est, in dies magna et stupenda miracula illic patrata cunctos eminus et cominus ad veniendum attraxit. Unde evenit, ut quidam utriusque sexus peregrini crucem hanc invisere cupientes, propriis postpositis laribus, iam parochiam de Asscha intrarent et curiam quandam dictam vulgariter *'t brijnhout* ⁽¹⁾ pertransirent, videntesque censuarium ante portam, interrogant si adhuc multum eis super-

1) Immo *Vrijthout* : cfr. *Oorspronck. Verhael*, p. 47 ; *Wauters*, l. c. pp. 354, 470.

esset itineris usque ad venerandam crucem de Asscha. Quibus, utpote rusticus, ruditer respondit et perverse dicens : *O insensati, habetisne in hac cruce fidem tantam, ut tantos subeat itineris labores ?* Qui responderunt : *Ita, amice, nonne dignum et iustum est ?* At ille ait : *Sit quod sit ; sed non maiorem illi adhibeo fidem quam cruci super illam nucem positae*, — demonstrando quadam nucis arboris curiae suae iuxta eos stantem. In quam levantes oculos viderunt in illius medio spectabilem crucifixi imaginem. Quamobrem omnes tam censuarius quam peregrini stupidi, genibus flexis, humiliter Deum benedicebant atque ista denuntiare incolis parochiae festinabant. Moxque clerus atque scabini, his auditis, ordinata processione cum omni populo, sumptis vexillis cum cruce, cantantes et orantes perrexerunt. Qui ubi in nuce iconam crucifixi viderunt, hymnum *Salve crux sancta*, inde *Te Deum laudamus* in genibus prostrati devote cantaverunt. Interim vero crucem de arbore tolentes ad ecclesiam deportaverunt et iuxta alteram posuerunt. Haec autem singula, ut praemittitur, summo pontifici denuntiata sunt, qui Deum magnifice benedixit, ac indulgentias largas Christi fidelibus praenominatas cruces in Asscha visitantibus concessit.

II

Mendicatorium

accordé par Henri de Berges, évêque de Cambrai, pour la reconstitution de l'église d'Assche détruite pendant les guerres.

23 Mai 1495.

L'acte se trouve dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I (1864) pp. 222-226.

Henricus de Bergis, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Cameracensis, universis et singulis... salutem in Domino sempiternam.

... Cum itaque, prout dilectorum nobis in Christo curati (¹), rectorum fabrice ecclesie ac tolius communitatis ville seu libertatis de Ascha, nostre diocesis, porrecta petitio continebat, quam cum cordis amaritudine referimus, nuper, de anno videlicet octogesimo nono (²) regnantibus pro tunc, proh dolor, hiis in partibus intestinis guerris et

1) Dans la minute du *mendicatorium* de 1490, on lit *vicecurati* au lieu de *curati*.

2) La minute de 1490 porte : *nuper, anno cum dimidio vel circiter jam transacto*.

divisionum turbinibus, cum dicta villa de Asscha per gentes armorum igne traderetur et totaliter vastaretur, jam dicta ecclesia parochialis loci, inter alias nostre diocesis, ecclesias rurales admodum famosa et magna quadam fossata cum illius cimiterio circumvallata existens, in qua *gloriosa crux Domini nostri Jhesu Christi in figura et imagine ypsius Domini nostri crucifixi a Christifidelibus diversarum terrarum peregrinis indies devotissime visitatur, veneratur et colitur*, propter graves excessus et depredationes nonnullorum sceleratorum hominum in eadem pro tunc se tenentium et exinde male infinita perpetrantium, a gentibus armorum contrariam partem tenentibus violenter expugnata et capta, ac omnibus ejusdem libris, calicibus, ornamentis, clenodiis et jocalibus plurimum pretiosis spoliata, et tandem lamentabiliter cum sua turri mire summitatis et pulchritudinis inruinata et igne penitus consumpta fuerit, ita ut nichil integrum, nichil salvum aut illesum in ea permaneret, *nisi sola pretacta crucifixi Ymago miraculosa, que nullam penitus ex dicto igne deformitatem suscepit*, cumque ex post iidem incole dictam ecclesiam aliquantulum reparassent et reedificassent, omnemque facultatem ejusdem simul cum elemosinis et subsidiis, jam virtute aliarum nostrarum litterarum eis concessarum receptis, in edificio hujusmodi expendissent, et a duobus mensibus circiter eadem ecclesia ex quodam diffortunio denuo totaliter combusta dinoscatur, *excepto chorulo dicte sanctae crucis*, ita ut considerantes paupertatem incolarum nullum modum scire seu excogitare

valeant, quo dictam ecclesiam reconstruere potuerunt, ymo cogentur illam sic vagam et desolatam relinquere, nisi vestris et aliis piis christifidelium elemosinis succuratur eisdem. Quare nobis humiliter supplicare curarunt, quatenus eisdem nostri ex parte de alicujus subventionis remedio providere vellemus.

... Nos enim ex anima cupientes ut dicta ecclesia citius restauretur, reedificetur et reliciatur, omnibus et singulis christifidelibus vere contritis et confessis, qui ad restorationem et reedificationem manus suas porrexerint adjutrices, totiens quotiens id fecerint, de Omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus meritis et intercessione confisis, quadraginta indulgentiarum dies de injunctis eis penis in Domino misericorditer relaxamus. Preterea volumus et de gratia papali concedimus, quod si contingat dictos nuntios *cum eorum reliquiis* ad aliquem locum seu ecclesiam, ubi auctoritate nostra cessatura divinis, devenire, ibidem una die tantummodo ecclesia aperiatur, divinaque celebrentur officia ob reverentiam gloriose crucis Christi...

Presentibus hinc ad quatuor annos continuos, sinodalibus revocationibus interim faciendis non obstantibus, duraturis, valituris. Datum Bruxelle, dicte nostre diocesis, sub sigillo nostro proprio, anno Domini millesimo quadragentesimo XCV^o, mensis maji die vicesima tertia (1).

1) La 1^{ère} lettre avait été accordée le 1^{er} Sept. 1490.

III

Le pape Innocent XIII

accorde des indulgences aux fidèles qui visiteront l'église d'Assche aux fêtes de Saint Martin et de l'Exaltation de la Sainte Croix.

27 Juillet 1722

L'acte est conservé en original aux Archives du presbytère d'Assche.

INNOCENTIUS PP. XIII

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem.

Ad augendam fidelium religionem et animarum salutem celestibus ecclesiae thesauris pia charitate intenti omnibus utriusque sexus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis ac sacra Communione refectis qui ecclesiam parochialem S. Martini in municipio Asschano nuncupato sitam Mechliniensis diocesis (non modo regularium) cui ecclesiae ejusque capellis et altaribus sive omnibus sive singulis eamque vel eas vel ea aut illarum seu illorum singulas vel singula etiam visitantibus nulla alia indulgentia reperitur concessa, die festo ejusdem S. Martini a primis vespers usque ad occasum solis diei hujusmodi singulis

annis devote visitaverint et ibi pro christianorum principum concordia, haeresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiae exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper eisdem Christi fidelibus etiam vere paenitentibus et confessis ac sacra communione refectis eandem ecclesiam die festo Exaltationis S. Crucis ut supra visitantibus et orantibus septem annos et totidem quadragenas de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis paenitentibus in forma ecclesiae consueta relaxamus. Praesentibus ad septenarium valituris. Volumus autem ut si alias Christi fidelibus in quocumque alio anni die dictam ecclesiam seu capellam aut altare in eâ situm visitantibus aliqua alia indulgentia perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit vel si pro impetratione, praesentatione, admissione seu publicatione praesentium aliquid vel minimum detur aut sponte oblatum recipiatur praesentes nullae sint. Datum Romae apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die XXVII Juli MDCCXXII, Pontificatus nostri Anno secundo.

Gratis pro Deo et sera.

Publicetur salvis clausulis. Datum
Mechlinie die 22 Augusti 1722

(sign.) C. P. Hoyneck Van Papendrecht, Vic. Glis.

De mandato Em^{tiae} suae
(sign.) B. De Ruddere, secret.
(sign.) E. Card^{lis} Olivescus.

IV

Thomas - Philippe de Boussu

accorde 100 jours d'indulgence aux membres de la Confrérie du Saint Sacrement et de la sainte Croix qui assisteront le vendredi à la messe en l'église d'Assche.

Le document se trouve au presbytère d'Assche.

THOMAS PHILIPPUS

MISERATIONE DIVINA TITULI S. BALBINAE
S. R. E. PRESBYTER CARDINALIS DE ALSATIA,
DE BOUSSU, ARCHIEPISCOPUS MECHLINIENSIS,
PRIMAS BELGII, etc. etc.

Tenore praesentium concedimus omnibus et singulis confratribus et consororibus confraternitatis Sanctissimi Sacramenti et S. Crucis in Ecclesia parochiali Municipii Asschani, qui in qualibet feria sexta per annum devote interfuerint Missae S. Crucis, ibidemque ad consuetos Ecclesiae fines devote oraverint, centum dies de vera Indulgentia. Datum Affligenii die 24 Julii 1739.

(Sign.) Tho. Card^{lis} Archiepus. Mechlinien.
De Mandato Eminentiae Suae.

(Sign.) C. P. Hoyneck Van Papendrecht.
Locus Sigilli.

V

Le Pape Clément XIII

accorde une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront l'église d'Assche aux fêtes de l'Invention de la sainte Croix et de saint Martin.

23 Janvier 1768

L'acte est conservé en original aux archives du presbytère d'Assche.

CLEMENS PP. XIII

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem.

Ad augendam fidelium religionem et animarum salutem celestibus ecclesiae thesauris pia charitati intenti omnibus utriusque sexus Christi fidelibus vere paenitentibus et confessis ac sacra communione refectis qui parochialem ecclesiam S. Martini Loci de Asscha Mechliniensis diocesis (non modo regularium) cui ecclesiae ejusque capellis et altaribus sive omnibus sive singulis eamque vel eas vel ea aut illarum seu illorum singulas vel singula etiam visitantibus nulla allia indulgentia reperitur concessa, in Inventionis S. Crucis ac S. Martini Episcopi festis diebus a primis vespers usque ad occasum solis diei hujusmodi singulis

annis devote visitaverint et ibi pro christianorum principum concordia, haeresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiae exaltatione pios ad Deum preces effuderint, quo die hujusmodi id egerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus.

Praesentibus ad septennium tantum valituris. Volumus autem ut si alias Christi fidelibus in quocumque alio anni die dictam ecclesiam seu capellam aut altare in eâ situm visitantibus aliqua alia indulgentia perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit vel si pro impetratione, praesentatione, admissione seu publicatione praesentium aliquid vel minimum detur aut sponte oblatum recipiatur praesentes nullae sint. Datum Romae apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die XXIII Januarii MDCCLXVIII, Pontificatûs nostri Anno decimo. Gratis pro Deo et sera.

Publicetur salvis clausulis.

Datum Bruxellis die 13 Aprilis 1768.

(sign.) Joann. Henr. Archiep. Mechl.

De Mandato Excellentiae suae

(sign.) J. B. Leyniers secret.

(sign.) A. Card. Bigvonus.



ERRATA

Page 13, ligne 3, lire *Elles* au lieu de *Elle*.

Page 20, ligne 2, lire *populaire* au lieu de *pupulaire*.

Page 27, ligne 10, lire *parce que* au lieu de *par ce que*.

Page 29, ligne 10, lire *aupara | vant* au lieu de
aupar | avant.

Page 29, en note, lire *Oudheidkundigen*, au lieu
de *Oudheidskundigen*